

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 juillet 2013

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1179)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE766

présenté par
M. Goldberg, rapporteur

ARTICLE 3

A l'alinéa 33, après le mot:

"commission",

insérer le mot:

"départementale"

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.